

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**4 Place de l'Hôtel de Ville
BP 90033
Mansle
16230 MANSLE-LES-FONTAINES**CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE****ANNEE SCOLAIRE 2024/2025****FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- NOVEMBRE 2024****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 14 ET LE 18 OCTOBRE 2024 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT**MOIS DE : NOVEMBRE 2024**

- repas x 3,20 € =

€

semaine 44			
L	M	J	V
28	29	31	1
VA	CA	NC	ES

- repas x 3,60 € =

€

semaine 45			
L	M	J	V
4	5	7	8

- repas x 4,70 € =

€

semaine 46			
L	M	J	V
11	12	14	15
Feré			

semaine 47			
L	M	J	V
18	19	21	22

semaine 48			
L	M	J	V
25	26	28	29

Nb de
repas
par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2024/2025**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr**RAPPEL TARIFS**

- 3,20 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,60 € : pour les résidents des autres communes

- 4,70 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents